

LE GUIDE

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE* CEIDF





SOMMAIRE

Qui et comment en bénéficier ? 1

Voyages 3

Enfance 9

Culture, sport et loisirs 13

Partenariats 16



BRIEF



QUI & COMMENT EN BÉNÉFICIER?



LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les salariés ouvrants-droits:

- + de **3 mois d'ancienneté** dans l'entreprise;
- En **CDD, CDI** et en **contrat d'alternance**;
- **Les retraités durant 4 ans** à compter de l'année de leur départ

Enfants et conjoints concubins ayants-droits



ACCÉDER AUX ACTIVITÉS

www.cseceidf.fr

Identifiant :
votre matricule

Mot de passe :
votre date de naissance pour
votre 1^{re} connexion





VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Les participations du CSE sur les différentes activités varient pour chaque salarié en fonction de ses revenus et de sa situation familiale. **Un quotient familial (QF) est calculé pour chacun. Il y a 8 tranches.** Pour connaître votre tranche, vous devez fournir les justificatifs suivants :



Votre ou vos avis
d'imposition(s)
(concubinage)



Livret de famille



Certificat de Pacs ou
factures nominatives
pour le concubinage

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Célibataire	57 001€	48 001 à 57 000€	40 001 à 48 000€	33 001 à 40 000€	28 001 à 33 000€	22 001 à 28 000€	16 001 à 22 000€	16 000€
Marié	80 001€	66 001 à 80 000€	55 001 à 66 000€	46 001 à 55 000€	38 001 à 46 000€	31 001 à 38 000€	23 001 à 31 000€	23 000€
Marié 1 enfant	98 001€	82 001 à 98 000€	68 001 à 82 000€	57 001 à 68 000€	47 001 à 57 000€	38 001 à 47 000€	28 001 à 38 000€	28 000€
Marié 2 enfants	109 001€	91 001 à 109 000€	76 001 à 91 000€	63 001 à 76 000€	52 001 à 63 000€	42 001 à 52 000€	32 001 à 42 000€	32 000€
Marié 3 enfants	121 001€	101 001 à 121 000€	84 001 à 101 000€	70 001 à 84 000€	58 001 à 70 000€	47 001 à 58 000€	35 001 à 47 000€	35 000€
Marié 4 enfants	133 001€	110 001 à 133 000€	92 001 à 110 000€	76 001 à 92 000€	64 001 à 76 000€	51 001 à 64 000€	38 001 à 51 000€	38 000€
Marié 5 enfants	144 001€	120 001 à 144 000€	100 001 à 120 000€	83 001 à 100 000€	71 001 à 83 000€	55 001 à 71 000€	42 001 à 55 000€	42 000€
Marié 6 enfants et +	159 001€	133 001 à 159 000€	110 001 à 133 000€	92 001 à 110 000€	77 001 à 92 000€	62 001 à 77 000€	47 001 à 62 000€	47 000€

VOYAGES

Une partie importante du budget des activités sociales et culturelles est consacrée à vous proposer un « coup de pouce » pour vos vacances. Le CSE propose plusieurs natures de prestations.



LES VOYAGES ORGANISÉS

négociés et financés en partie par le CSE

Chaque année, le CSE vous propose **un catalogue de voyages** (séjours, circuits...) moyens et longs courriers. Les prix et le contenu sont négociés avec les voyagistes.

Votre tarif de participation varie en fonction de votre QF. (Voir tableau ci-dessous Voyage) . Vous pouvez payer en 6 fois.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 1 100€	30%	35%	40%	50%	56%	63%	69%	75%
Prise en charge maximum si prix > ou = 1 100€	350€	385€	440€	550€	616€	693€	759€	825€



RÉSERVEZ

« Facility by Tui »

- Possibilité de partir **en individuel au prix de groupe**
- **Meilleurs tarifs TUI garantis sur 3 enseignes** : Marmara, Lookéa, Nouvelles Frontières
- Possibilité de **régler en partie avec des Chèques-Vacances ANCV**
- **Interfaces de gestion et Call Center** dédiés à la Ceidf ce-facility@tuifrance.com / 0 826 963 883
- La participation du CSE dépend d'un nombre de dossiers (180 en 2022) et en fonction du QF
- Avantage réservé uniquement aux salariés actifs
- Le salarié doit être présent dans l'entreprise au moment du séjour



LE TOURISME

Le remboursement de vos séjours réservés auprès de prestataires référencés par le CSE

(Gîtes de France, Belambra, VVF, Groupe, Pierre et Vacances/Maeva, Touristra, VTF, Vacanciel, MMV, UCPA, Sandaya, ainsi que les campings en France et en Europe).



Pour organiser vos vacances en toute liberté, vous pouvez **réserver vos vacances auprès d'une liste de partenaires** à jour sur le site du CSE, maximum 35 nuitées.

Le CSE procédera au remboursement d'une partie du séjour en fonction de votre QF (Voir tableau ci-dessous Tourisme).

Les ayants-droits doivent partir et rentrer aux mêmes dates que l'ouvrant droit.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 700€	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix > ou = 700€	105€	140€	175€	245€	280€	315€	350€	385€



LE REMBOURSEMENT des vols secs (max 35 nuitées)

Une fois par an, vous pouvez bénéficier pour vous et vos ayants-droits (conjointes et enfants) d'une **prise en charge des billets d'avion**.

La participation varie en fonction du prix du billet et de votre QF avec un minimum de 7 nuitées. Cette prestation n'est pas cumuleable avec les chèques vacances et le remboursement Train/Ferry. (Voir tableau ci-dessous Vols secs).

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 1 000€	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix > ou = 1 000€	150€	200€	250€	350€	400€	450€	500€	550€

(non cumuleable avec commande ANCV et/ou remboursement Train ou Ferry).



LE REMBOURSEMENT Train/ Ferry



Le CSE subventionne en fonction du QF, **un billet de train ou de ferry, aller et retour par an**, sans condition de nuitée.

Prestation cumuleable avec les Chèques Vacances ANCV mais pas avec le Vol sec. (Voir tableau ci-dessous Chèques-vacances).

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 300€	50%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	75%
Prise en charge maximum si prix > ou = 300€	150€	150€	165€	180€	195€	210€	225€	225€

(cumuleable avec commande ANCV / non cumuleable avec remboursement des Vols secs)

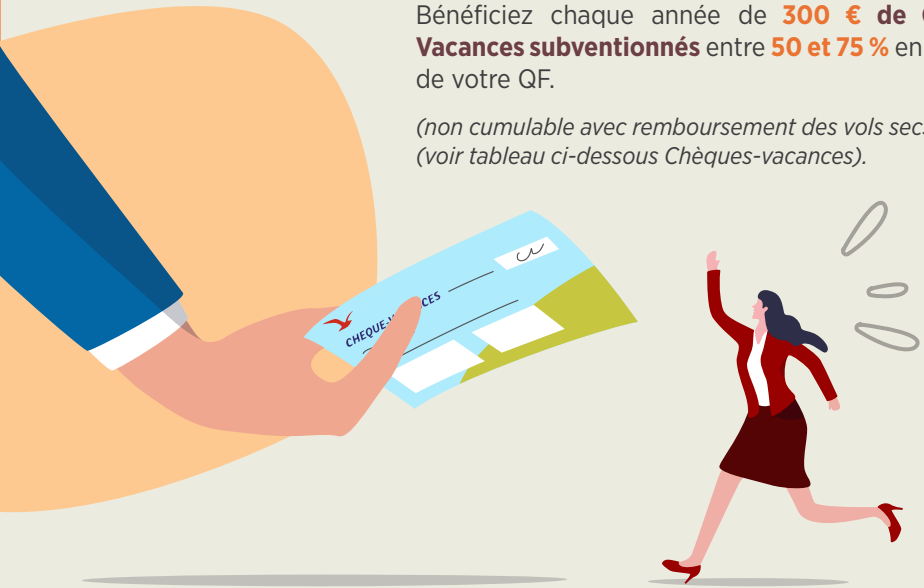


FINANCEMENT DE CHÈQUES VACANCES

ANCV Connect

Bénéficiez chaque année de **300 € de Chèques Vacances subventionnés** entre **50 et 75 %** en fonction de votre QF.

*(non cumulable avec remboursement des vols secs)
(voir tableau ci-dessous Chèques-vacances).*



QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Montant	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
 % de prise en charge	50%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	75%
Montant CSE	150€	150€	165€	180€	195€	210€	225€	225€
 Reste à charge	150 €	150 €	135 €	120 €	105 €	90 €	75 €	75 €

(cumulable avec remboursement Train ou Ferry)



VACANCES HEXAGONALES en hiver et en été

Le CSE propose des allotements **à la mer, à la montagne et à la campagne** dans toute la France.

Vous pouvez réserver et bénéficier d'une subvention de votre séjour entre 15 et 55 % (Voir tableau ci-dessous Tourisme) (par ordre de priorités) et non plafonnée à 700€ la semaine.



QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%





SÉJOURS COURTS

Center Parcs & Villages Nature

(France et Europe)

Le CSE subventionne de **15 à 55 %** votre séjour de **2 à 6 nuitées** en fonction de votre QF.

Le remboursement est calculé au prorata du nombre de jours réels effectués et plafonnés à 700 € la semaine.



QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 700€	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix > ou = 700€	105€	140€	175€	245€	280€	315€	350€	385€



ENFANCE



Le CSE propose de nombreuses prestations pour les enfants de salariés CEIDF, tant en matière de scolarité que de loisirs vacances.

Les factures acquittées, les débits en compte et les attestations de présence que l'enfant a bien participé au séjour doivent être insérées en pièces jointes à votre demande **en ligne EXCLUSIVEMENT**.

Le cachet original de l'organisme et le paraphe devront figurer sur les documents.



SCOLARITÉ



- **Rentrée scolaire** : pour vos enfants à charge de 6 à 16 ans, chaque année, vous bénéficiez d'un **chèque rentrée d'une valeur de 70 € à 100 €** en fonction de votre Quotient familial.
- **Bourse d'études** : en fonction de vos revenus, le CSE alloue **une bourse d'études comprise entre 300 et 800 € par enfant**, lycée pour les études secondaires, techniques et supérieures.

L'aide est versée chaque année sur le salaire de Décembre.



Pour les enfants handicapés de 11 à 25 ans scolarisés : la bourse d'études est de **1000 €** sans condition de revenus.

Barème

1

2

Célibataire (1 revenu) avec au moins 1 enfant suivant des études	22 001€ à 33 000€	< ou = 16 001€ à 22 000€
Couple (2 revenus) avec au moins 1 enfant suivant des études	38 001€ à 57 000€	< ou = 28 001€ 38 000€
Montant de la bourse par enfant suivant des études secondaires ou techniques	300€	450€
Montant de la bourse par enfant suivant des études supérieures	600€	800€



OCCUPER SES ENFANTS durant les vacances scolaires

- **Garderie** : La DRH prend en charge **une partie de frais de garderie** non soumis aux revenus. (Assistante maternelle, récupération sortie d'école, études surveillées, garderies, crèches, restauration scolaire, centre aéré, etc) à hauteur de 50% de votre facture mensuelle plafonnée à 205€/ mois.

- **Colonies de vacances du CSE** : vous pouvez inscrire vos enfants de 4 à 20 ans aux **colonies de vacances sélectionnées par le CSE** dans les catalogues Été et Hiver/Printemps.

La prise en charge est comprise entre 700 € à 1450 € par enfant définit en fonction de votre QF. (Voir tableaux ci-dessous). Vous pouvez payer en 5 prélèvements.



- **Colonies de vacances** : vous pouvez inscrire vos enfants via les catalogues référencés de colonies et bénéficier de votre subvention.

Vous pouvez inscrire vos enfants à des colonies dont les séjours ne figurent pas sur les catalogues via les mêmes prestataires, mais vous devrez faire l'avance des fonds avant prise en charge du CSE.

- **Mini-séjours France & Étranger** : le CSE organise pour vos enfants de 6 à 17 ans **des mini-séjours**.

La prise en charge peut être intégrale si elle est déduite de la participation aux colonies vacances ou partiellement prise en charge de 50 à 75 % du prix du séjour en fonction de votre QF. Le règlement s'effectue en 5 prélèvements.

COLONIE / SEMAINE D'ÉVASION / MINI-SÉJOURS

Enveloppe annuelle par enfant

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Prise en charge à 100% dans la limite d'une enveloppe de :	700€	800€	900€	1 050€	1 150€	1 250€	1 350€	1 450€

- **Journées récréatives** : Le CSE propose **des journées à thème** le mercredi ou le samedi.

Le tarif est de 22 € par jour.



NOËL

- **L'arbre de Noël** : lors d'un dimanche précédant Noël, le CSE convie vos enfants à un **spectacle féérique**.

Gratuit pour les enfants de 0 à 20 ans. Seul le salarié, son conjoint, et leurs enfants à charge déclarés auprès du CSE peuvent participer à condition d'être inscrits en ligne. Aucun participant extérieur possible. Les places ne peuvent pas être cédées.

- **Les cadeaux de Noël enfants** : âgés de 0 à 16 ans peuvent choisir un **cadeau de Noël** :



Soit dans le
catalogue édité
par le CSE



Soit une e-carte de
60 €



SUB

Soit un
abonnement d'une
valeur de **50 €**



• **Les cadeaux de Noël salariés** : Tous les salariés depuis **plus de 3 mois**



Soit dans le catalogue édité par le CSE



Soit une e-carte de **70 €**



SUB

Soit un abonnement d'une valeur de **70 €**



En l'absence de commande en ligne avant la date butoir d'inscription, aucun rattrapage automatique ne sera effectué.





LOISIRS

SPORT & CULTURES



REMBOURSEMENT DE VOS ACTIVITÉS



Que vous pratiquiez du Yoga, des cours de peintures ou de chant, le CSE subventionne **une partie de votre dépense et celle de vos ayants-droits.**



Entre
200 et 430 €
pour les ouvrants-droits.



Entre
100 et 215 €
pour les ayants-droits par période
de référence.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Plafond Ouvrants-droits par an	200€	250€	300€	350€	370€	390€	410€	430€
Plafond Ayants-droits par an	100€	125€	150€	175€	185€	195€	205€	215€



REMBOURSEMENT BILLETTERIE

Pour vos achat de billetterie (les entrées aux parcs d'attractions, concerts, spectacles, événements sportifs...) sont **remboursés à hauteur de 70%** du billet, plafonné à **50 €** pour le salarié et **25 €** pour vos ayants-droit.

Le CSE prend en charge maximum **4 spectacles** sur la période de référence du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le montant de la participation est calculé sur la valeur faciale du billet, hors frais de gestion et déduction faite des remises éventuelles. Le règlement au moyen de la Subvention Liberté Meyclub, cartes/ chèques cadeaux, bons d'achat, Chèques Vacances et les règlements en espèces... n'ouvre pas droit à remboursement.



SECTIONS

sportives, culturelles et loisirs du CSE CEIDF

Le budget de chaque section est équitablement réparti en fonction de l'activité et du nombre d'adhérents.

Détails page 15



Pourcentage des dépenses prises en compte dans le respect des règles de fonctionnement internes de chaque section :

Pour la pratique de l'activité : (cours, sorties, compétitions....)



50 %
pour le salarié



40%
pour le conjoint ou
concubin ou pacsé
et enfants de salariés
inscrits et déclarés
auprès du CSE.



30 %
pour les retraités,
conjoint ou concubin
ou pacsé et enfants
de retraités inscrits et
déclarés auprès du CSE.

Pour la compétition challenge BPCE Sports :



70 %
pour le salarié



40%
pour le conjoint ou
concubin ou pacsé
et enfants de salariés
inscrits, autorisé par le
règlement interne de
BPCE Sports et déclaré
auprès du CSE.



30 %
pour les retraités,
conjoint, ou concubin
ou pacsé et enfants
de retraités inscrits et
déclarés auprès du CSE.



**DÉCOUVRIR LES SECTIONS
SUR LE SITE WEB.**



LIVRES D'ÉTÉ

Vous pouvez sélectionner soit **2 livres de Poche** ou **soit 1 livre broché**, dans les trois autres catégories : Livre de Poche, Bande dessinées, Roman/Histoire de l'Art, Loisirs.

Maximum pour 25 €



PARTENARIATS

Le CSE vous propose :

POUR UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ :

- **« Rentrée sans stress »** : Achetez la liste de vos fournitures scolaires avec une remise de 10% avec code établissement : 300046 sur www.marentreefacile.com
- **Complétude** : soutien scolaire pour votre enfant
- **ATL** : pour offrir à vos enfants des séjours linguistiques incroyables !

POUR LES LOISIRS DE LA FAMILLE :

- **Go sport montagne** : remise en validant le lien sur le site du CSE
- Skiset
- Permis bateau
- Wonderbox
- Club med

POUR LES ENFANTS :

- Anacours musique
- LEC séjours linguistiques
- Kinougarde
- EF Education First

POUR UN PLAISIR DE LA TABLE :

- **Chocolat** : 3 partenariats voir sur le site cseceidf.fr
- Vin et Champagne
- Saumon, huîtres et foie gras

POUR LA BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE :

- **Casiopee cosmetique naturelle** : -20% dès 28 € de commande sur les shampoings et savons 100% d'origine naturelle
- **ZENZAR** : coiffure et beauté : - 25% sur toutes les prestations avec le code : **CEIDFXZENZARX25**
- **L'occitane en Provence** : -10% en magasin

POUR LA MOBILITÉ ET ÉQUIPEMENT :

- **Europcar** : - 15% avec le code 55141782
- **SIXT** : - 10% voiture et - 20% pour utilitaire
- **AUTOVISION** : contrôle technique de votre véhicule à 60 €. Voir la liste des centres concernés via le site du CSE.

ETC...



FAITES LES CHOIX DE LA PROXIMITÉ
ET DE L'EFFICACITÉ !

REJOIGNEZ-NOUS !



La Section Syndicale CFDT CEIDF
64/68 rue du dessous des Berges
• 75013 PARIS



cfdtceidf@orange.fr